



**HAL**  
open science

## Kaboul n'est pas Santiago

Vincent Geisser

► **To cite this version:**

Vincent Geisser. Kaboul n'est pas Santiago. Migrations Société, 2021, N°185, pp.3 - 13. 10.3917/mi-gra.185.0003 . halshs-03494858

**HAL Id: halshs-03494858**

**<https://shs.hal.science/halshs-03494858v1>**

Submitted on 3 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## KABOUL N'EST PAS SANTIAGO

*Diplomatie de l'émotion et méritocratie migratoire contre droit d'asile*

[Vincent Geisser](#)

Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | [« Migrations Société »](#)

2021/3 N° 185 | pages 3 à 13

ISSN 0995-7367

DOI 10.3917/migra.185.0003

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2021-3-page-3.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales.

© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Kaboul n'est pas Santiago

### *Diplomatie de l'émotion et méritocratie migratoire contre droit d'asile*

Vincent GEISSER

L'annonce par les talibans, le 19 août 2021, à Kaboul, de la restauration de l'ancien Émirat islamique (1996-2001), a provoqué un véritable choc moral<sup>1</sup> dans la plupart des pays européens et occidentaux, les opinions publiques se remémorant, sur un mode dramatique, les images d'exécutions sommaires, de justice expéditive, de lapidations, d'atteintes aux libertés individuelles et de soumission des femmes aux règles archaïques du patriarcat. En somme, la représentation du « pouvoir taliban » condense toutes les images anxiogènes du « totalitarisme islamiste », tel qu'il est construit depuis plusieurs décennies par le discours médiatique, intellectuel et politique, expliquant sans doute qu'il mobilise autant d'émotions dans notre société démocratique, au point que le président de la République s'est senti obligé d'intervenir le soir même de la prise de Kaboul, comme s'il s'agissait d'annoncer aux Français une catastrophe nationale. Ce registre émotionnel a aussi dominé la plupart des réactions des acteurs de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, des responsables d'ONG humanitaires, et bien sûr des militantes féministes<sup>2</sup>, pour qui le régime taliban constitue une sorte d'insulte à l'intelligence démocratique, antithèse de nos valeurs égalitaristes et universalistes. On pouvait donc s'attendre à ce que cette « montée d'émotions » face au retour des talibans à Kaboul débouche sur des mobilisations associatives, syndicales, partisanes et institutionnelles, dont l'ampleur serait comparable à celles suscitées, quarante-huit ans plus tôt, par le coup d'État du général Pinochet, le 11 septembre 1973, à Santiago du Chili : l'événement avait entraîné à l'époque un mouvement de solidarité sans précédent dans la société française à l'égard des réfugiés chiliens, comme le rappelle Marie-Christine Volovitch-Tavares : « L'arrivée en France de réfugiés en provenance du Chili a été un tournant très important dans l'histoire de l'accueil des exilés en France. Ce fut l'un des épisodes, trop rares, où des réfugiés politiques furent protégés et pris en charge dès le pays de départ et bénéficièrent en France d'un accueil organisé en coordination avec l'administration et des associations, pour une prise en charge matérielle, linguistique et administrative »<sup>3</sup>.

1. TRAÏNI, Christophe, "Choc moral", in : FILLIEULE, Olivier, MATHIEU, Lilian ; PÉCHU, Cécile, (sous la direction de), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009, pp. 101-107.
2. COLLECTIF, "«La France doit soutenir les femmes afghanes qui résistent' : l'appel de huit militantes féministes", *Le Journal du dimanche*, le 18 septembre 2021.
3. VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine, "L'accueil en France des réfugiés après le 11 septembre 1973", *Hommes & migrations*, n° 1305, janvier-février-mars 2014, pp. 49-56 (voir p. 49).

Or, rien de tel ne s'est produit en août/septembre 2021 : non seulement les mobilisations pour l'accueil des opposants et des victimes du régime taliban ont été à la fois réduites et dispersées mais, en plus, elles ont conduit à des contre-mobilisations pour la restriction du droit d'asile, les réfugiés afghans étant perçus tantôt comme des migrants profitant du chaos général pour pénétrer clandestinement en Europe, tantôt comme des terroristes infiltrés pour commettre des attentats sur le sol français. « Autres temps, autres mœurs »<sup>4</sup>, rappelait, en 2013, un collectif associatif dénonçant la « tolérance froide » à l'égard des réfugiés syriens. La formule pourrait être largement reprise à propos de l'accueil, ou plutôt du non-accueil des réfugiés afghans. Force est de constater que, dans les discours et les représentations publiques qui traversent la société française d'aujourd'hui, Kaboul n'est pas Santiago, et les Afghans de 2021 n'ont plus rien à voir avec les Chiliens de 1973. L'appel du président de la République sur l'urgence de protéger la France et l'Europe des flux migratoires consécutifs à la déstabilisation politique de l'Afghanistan ne constitue pas une simple maladresse rhétorique : il est révélateur d'évolutions plus profondes qui touchent, au sein de la société française, aux perceptions du statut de réfugié, qui est moins considéré comme un droit que comme une tolérance, impliquant que le candidat à l'asile fasse ses preuves. En deux mots : l'universalisme inclusif cède la place à un universalisme régressif, fondé sur une conception restrictive de l'asile qui s'apparente de plus en plus à une forme de méritocratie migratoire<sup>5</sup>.

Face à cette idéologie dominante confortant la criminalisation des demandeurs d'asile et des réfugiés, les voix critiques et dissidentes se font de plus en plus rares. La société française de 2021 n'est plus celle de 1973, qui, avec le recul, ferait presque figure d'âge d'or de la politique d'accueil. Dans le prolongement de mai 1968 et des mouvements pour la défense des grandes causes tiers-mondistes, le milieu associatif qui milite pour le droit des étrangers, des immigrés et des exilés, était sans doute en meilleur état qu'aujourd'hui, au regard de toutes les formes de pressions qu'il subit de la part des pouvoirs publics, allant de la diminution drastique des subventions à la répression pure et simple<sup>6</sup>. C'est sans doute un paradoxe qu'il convient de souligner : la France de Georges Pompidou, que certains historiens ont parfois comparé à l'ordre moral<sup>7</sup>, était sans doute plus ouverte aux associations de solidarité que ne l'est la France

4. COLLECTIF ASSOCIATIF, "Chili 1973 - Syrie 2013 : autres temps, autres mœurs...", *Centre Primo Levi*, le 12 septembre 2013, <https://www.primolevi.org/non-classe/chilie-1973-syrie-2013.html>.

5. VIANNA, Pedro, "Du soupçon à la mise à l'écart : le droit d'asile en danger", *Migrations société*, vol. 19, n° 109, janvier-février 2007, pp. 79-91.

6. MANDRAUD, Isabelle, "Amnesty dénonce la criminalisation des actes de solidarité avec les migrants en Europe", *Le Monde*, le 3 mars 2020 ; OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS ASSOCIATIVES, *Une citoyenneté réprimée : 100 cas de restriction des libertés associatives, 12 pistes pour les protéger*, Paris : Observatoire des libertés associatives, octobre 2020, 49 p., [https://www.lacoalition.fr/IMG/pdf/rapport\\_v2.pdf](https://www.lacoalition.fr/IMG/pdf/rapport_v2.pdf) ; BARROUX, Rémi, "Des associations dénoncent la multiplication d'entraves à leurs activités", *Le Monde*, le 6 octobre 2020.

7. SIRINELLI, Jean-François (sous la direction de), *Histoire des droites*, Paris : Éd. Gallimard, Tome 1, 2006, 868 p.

d'Emmanuel Macron. Bien sûr, le combat pour l'accueil des réfugiés dans les années 1970 était loin d'être simple, le gouvernement français soutenant officiellement de nombreux régimes autoritaires et dictatoriaux dans le tiers monde. Mais cette logique frontale a sans doute permis d'établir un rapport de force citoyen avec les pouvoirs publics, les incitant à accueillir massivement les réfugiés chiliens et d'Amérique latine : « En France, La Cimade et France – Terre d'asile ont été au cœur des pressions exercées très vite sur le gouvernement français pour l'accueil en France des réfugiés venus du Chili, aux côtés d'associations de défense des droits de l'homme (Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, Associations de juristes, etc.), d'associations humanitaires (SSAE, Secours catholique, Secours populaire) et de tout un éventail de mouvements allant de la gauche à l'extrême gauche (partis, syndicats, associations et collectifs). Dès le 2 octobre 1973, 19 associations décident de "coordonner leurs efforts pour obtenir le refuge en France pour les réfugiés en provenance du Chili et préparer leur accueil" »<sup>8</sup>. Aujourd'hui, ces collectifs solidaires avec les exilés et les réfugiés existent toujours, mais certaines organisations ont vu leurs moyens d'action et de fonctionnement diminuer considérablement, tandis que d'autres ont subi un processus de professionnalisation qui les transforme en associations gestionnaires de services, partenaires des pouvoirs publics dans la politique d'accueil, délaissant peu à peu leur registre revendicatif<sup>9</sup>.

Il convient aussi de souligner la perte d'influence de l'internationalisme<sup>10</sup> qui se manifestait au cours des années 1970 aussi bien sur le plan idéologique, dans la conscience des militants, que sur le plan organisationnel, dans la structuration de réseaux de solidarité à l'échelle mondiale. En effet, nombreux sont les militants associatifs et politiques français qui entretenaient des relations de proximité avec les mouvements et les partis de la gauche latino-américaine, comme le Groupe inter-Amérique latine ou le Comité de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple chilien<sup>11</sup>. Dans le contexte répressif post-1973 faisant suite au coup d'État du général Pinochet, ces réseaux internationalistes ont donc joué un rôle majeur, servant de base d'accueil à de nombreux réfugiés politiques chiliens. En 2021, le militantisme à vocation internationaliste se réduit comme peau de chagrin<sup>12</sup> : les militants de la gauche française ou des

---

8. VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine, art. cité (voir pp. 52-53).

9. Sur ce dilemme entre registre revendicatif et registre partenarial, voir : LOCHAK, Danièle, "Quarante ans de combats pour défendre la cause des étrangers : l'arme du droit à travers le cas du GISTI", *Migrations société*, vol. 29, n° 170, octobre-décembre 2017, pp. 109-117.

10. MESCHKAT, Klaus, "À propos de l'histoire de notre internationalisme", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 84, 2006, pp. 59-66.

11. VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine, art. cité (voir p. 51).

12. Dans le cas précis de l'Afghanistan, "l'internationalisme islamique" devient dominant à partir des années 1980, se traduisant par la présence de nombreuses ONG musulmanes, certaines d'entre elles étant proches de l'islam politique : BELLION-JOURDAN, Jérôme, "Le médecin, le militant et le combattant. Figures contemporaines de l'engagement dans la 'solidarité islamique'", *Genèses*, n° 48, 2002, pp. 52-76. Pour le cas de la France, voir : FAURE, Lucas, "L'humanitaire islamique et les ONG musulmanes en France : quels registres de mobilisation ?", *L'Année du Maghreb*, n° 25, 2021, pp. 223-243.

milieux alternatifs entretiennent rarement des relations suivies avec leurs homologues afghans. Si les réseaux militants et partisans continuent à jouer un rôle sur le terrain dans l'accueil et le soutien aux réfugiés, leur voix semble moins entendue par les pouvoirs publics et les médias, au profit de formes de soutien individualisées sur le registre de l'intellectuel médiatique « type Bernard-Henri Lévy »<sup>13</sup> ou des porte-parole d'ONG, marqués généralement par le souci d'afficher leur apolitisme<sup>14</sup>.

De plus, dans les années 1970, malgré l'hégémonie du gaullisme politique dans l'appareil d'État et la volonté de ses dirigeants de limiter l'influence des partis de gauche et d'extrême gauche dans la société française (notamment sur la jeunesse), les pouvoirs publics ont plutôt fait preuve de bienveillance à l'égard des associations de solidarité avec les réfugiés, comme le relève Marie-Christine Volovitch-Tavares : « Le gouvernement de Georges Pompidou, pourtant rapide à reconnaître la Junte chilienne, accepte d'organiser un large accueil de réfugiés venant du Chili, sous l'impulsion d'associations et de personnalités et au vu de la brutalité de la répression »<sup>15</sup>. Cette bienveillance des autorités françaises est corroborée par le témoignage de Pedro Vianna, qui a directement vécu les événements de 1973 en tant que réfugié, contraint de s'exiler en France après avoir subi la répression des militaires chiliens. Il relate ainsi les conditions de la création de France terre d'asile (FTDA), en relative bonne entente avec les autorités de l'époque : « À ses débuts, l'objectif de France terre d'asile était de promouvoir le droit d'asile en France. Nombreux parmi ses initiateurs sont des anciens résistants qui s'étaient engagés en réaction à la montée de la xénophobie qui touchait aussi bien les immigrés que les réfugiés. C'est dans ce contexte qu'a été créé FTDA : l'abbé Glasberg<sup>16</sup> considérait que la question des réfugiés était une affaire de la communauté nationale et non une affaire de charité privée. Les fondateurs voulaient donc rompre avec cette logique de charité. Sa création est consécutive à l'afflux de réfugiés chiliens qui a suscité beaucoup d'émotions en France, y compris dans les milieux de la droite gaulliste issus de la résistance »<sup>17</sup>. En somme, il prévalait à l'époque une conscience humaniste héritée de la lutte commune contre le fascisme qui a favorisé le rapprochement entre des hauts fonctionnaires gaullistes ou démocrates-chrétiens et des militants de la gauche associative, partisane et syndicale, afin de faciliter l'arrivée et l'installation des réfugiés chiliens sur le territoire français. Cet

13. LÉVY, Bernard-Henri, "L'honneur du Panjshir", le 15 septembre 2021, <https://bernard-henri-levy.com/category/actualite>.

14. FREYSS, Jean, "La solidarité internationale, une profession ? Ambivalence et ambiguïtés de la professionnalisation", *Revue tiers monde*, n° 180, 2004, pp. 735-772.

15. VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine, art. cité (voir p. 53).

16. Alexandre Glasberg, dit "l'abbé Glasberg", était un juif converti au catholicisme, résistant au régime de Vichy et au nazisme, fondateur à la Libération du Centre d'orientation sociale des étrangers (COSE), soutien des réfugiés juifs de l'*Exodus* et cofondateur en 1971 de France terre d'asile. Voir à ce sujet : LAZARE, Lucien, *L'Abbé Glasberg*, Paris : Éditions du Cerf, 1990, 128 p.

17. Entretien avec Pedro Vianna, réalisé à Paris le 7 novembre 2017.

humanisme s'est aussi manifesté dans le réseau diplomatique français, à l'instar de l'initiative extraordinaire de l'ambassadeur Pierre de Menthon et de son épouse Françoise qui, malgré le contexte répressif et le climat tendu avec la junte chilienne, prit la décision d'accueillir 600 militants dans les locaux mêmes de l'ambassade de France à Santiago<sup>18</sup>. Aujourd'hui, de tels gestes humanistes de la part de diplomates du Quai d'Orsay et de hauts fonctionnaires français sont rarissimes, les logiques bureaucratiques et sécuritaires favorisant un certain cynisme dans le traitement des réfugiés<sup>19</sup>. L'esprit de la Résistance française est bel et bien mort.

Enfin, la différence de mobilisation entre l'accueil des réfugiés chiliens en 1973 et celui des réfugiés afghans en 2021 tient aux représentations sociales qui structurent notre imaginaire à l'égard de ces populations. Si les réfugiés chiliens et latino-américains faisaient certainement l'objet de préjugés culturels dans les années 1970, ils étaient néanmoins censés appartenir à une « même humanité », partageant des modes de vie similaires et des valeurs jugées proches des nôtres. À l'opposé, les réfugiés afghans, en dépit des représentations victimaires, font l'objet d'un processus d'altérisation radicale<sup>20</sup>, relevant d'une autre civilisation. De ce fait, la question de l'exil afghan contribue à réactiver les représentations culturalistes sur l'Orient musulman, censé être dominé par les liens primordiaux, tribaux et religieux, avec d'un côté les bourreaux et, de l'autre, leurs victimes, c'est-à-dire les minorités religieuses, culturelles et sexuelles. À une politique d'accueil fondée sur le droit international (l'application de la Convention de Genève) tend à se substituer progressivement une diplomatie de l'émotion, où les discours compassionnels n'engagent à rien, si ce n'est à un processus de spectacularisation de drames humains bien réels<sup>21</sup>. Les victimes sont mises en avant sur un registre émotionnel mais sans véritable garantie pour elles d'être accueillies dignement sur le territoire français. « Avec vous,

---

18. CONSTANT, Alain, "Au Chili, en 1973, l'ambassade de France en première ligne face au coup d'État", *Le Monde*, le 26 janvier 2020. Voir le documentaire sur l'initiative humaniste de Pierre de Menthon : CASTILLO, Carmen, *Chili 1973 : une ambassade face au coup d'État*, Paris : Les films d'ici, 2019, [www.lesfilmsdici.fr/fr/en-production/5192-chili-1973-une-ambassade-face-au-coup-detat.html](http://www.lesfilmsdici.fr/fr/en-production/5192-chili-1973-une-ambassade-face-au-coup-detat.html) ; DE MENTHON, Pierre ; DE MENTHON, Françoise, *El asilo contra la opresión : Embajada de Francia, Santiago - Chile, 1973*, Chili : Museo de la Memoria y los Derechos Humanos, 2013, 210 p. (Traduction de Luis Pradenas Chuecas).

19. Dans le cas des événements d'Afghanistan, il convient de nuancer ce constat général : dès le 15 août 2021, il semblerait qu'une centaine d'Afghans réfugiés dans les locaux de l'ambassade de France à Kaboul aient été exfiltrés par le RAID, facilitant leur évacuation vers l'aéroport. Voir : ALDEBERT, Mayeul, "Afghanistan : l'évacuation de l'ambassade de France a été négociée avec les talibans", *Le Figaro*, le 19 août 2021, <https://www.lefigaro.fr/international/afghanistan-l-evacuation-de-l-ambassade-de-france-a-ete-negociee-avec-les-talibans-20210819>.

20. Sur le processus d'altérisation des réfugiés afghans, voir l'analyse très fine de Behrouz KEYHANI, "L'intégration par l'économique. La déqualification des réfugiés afghans", *Travail et emploi*, n° 161, 2020, pp. 93-118.

21. Sur la notion de "diplomatie de l'émotion", voir : LONS, Camille, "Une compassion très politique pour les chrétiens d'Orient", *Orient XXI*, le 26 avril 2016, <https://orientxxi.info/magazine/une-compassion-tres-politique-pour-les-chretiens-d-orient,1300>.

mais pas chez nous ! »<sup>22</sup>, comme nous le soulignons dans un précédent éditorial consacré aux réfugiés syriens. C'est précisément le sens de la déclaration du président de la République quand il appelle les Français à soutenir les membres de la « société civile » afghane mais sans engagement ferme de les accueillir : « il nous faut continuer de défendre nos principes, nos valeurs, qui font ce que nous sommes [...]. Les défis auxquels les Afghanes et les Afghans seront confrontés dans les prochains semaines et les prochains mois sont terribles, immenses. Le peuple afghan a le droit de vivre dans la sécurité et le respect de chacun. Les femmes afghanes ont le droit de vivre dans la liberté et la dignité. Et si le destin de l'Afghanistan est entre ses mains, nous resterons, fraternellement, aux côtés des Afghanes et des Afghans. En soutenant la société civile afghane et en faisant notre devoir de protection de celles et ceux que nous pouvons protéger »<sup>23</sup>.

De ce point de vue, le discours d'Emmanuel Macron, prononcé le jour de la « prise de Kaboul » par les talibans, a surpris certains observateurs par son cynisme et son manque d'humanité<sup>24</sup>. En effet, d'aucuns se seraient attendus à ce que le président de la République conforte une sorte d'« exception afghane », en choisissant d'assouplir — au moins temporairement — les procédures d'accueil pour les individus, les familles et les groupes potentiellement victimes du retour de la dictature politico-religieuse. Les milieux gouvernementaux ont d'ailleurs tenu à rappeler, à plusieurs reprises, que la France se devait d'être le pays le plus accueillant d'Europe<sup>25</sup>. Nous sommes pourtant loin de l'empathie qu'avait ressentie une grande partie de la société française, y compris dans certains milieux conservateurs, lors du coup d'État du général Pinochet en septembre 1973. Passé le stade de la compassion pour les intellectuels, les élites francophiles et francophones et les minorités culturelles et sexuelles directement menacées par le rigorisme des nouveaux maîtres de Kaboul, Emmanuel Macron a renoué très rapidement avec les fondamentaux de la « nouvelle » politique française en matière d'accueil : l'humanisme sécuritaire<sup>26</sup>.

22. GEISSER, Vincent, "Avec vous, mais pas chez nous ! Ambivalences françaises à l'égard des réfugiés syriens", *Migrations société*, vol. 25, n° 149, septembre-octobre 2013, pp. 3-10.

23. MACRON, Emmanuel, *Allocution du président de la République relative à la situation en Afghanistan*, prononcée le 29 août 2021.

24. FLEURY-GRAFF, Thibaut ; MARIE, Alexis ; FERNANDEZ, Julian, "Réfugiés afghans : une nécessaire mise au point sur le droit d'asile en France", *The Conversation*, le 24 août 2021, <https://theconversation.com/refugies-afghans-une-necessaire-mise-au-point-sur-le-droit-dasile-en-france-166532> ; Le HuffPost/AFP, "Afghanistan: le statut des réfugiés déjà en France inquiète les associations", le 19 août 2021, [https://www.huffingtonpost.fr/entry/afghanistan-le-statut-des-refugies-deja-en-france-inquiete-les-associations\\_fr\\_611e7b46e4b029c152b26721](https://www.huffingtonpost.fr/entry/afghanistan-le-statut-des-refugies-deja-en-france-inquiete-les-associations_fr_611e7b46e4b029c152b26721).

25. Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, déclarait ainsi : "La France accueillera, comme chaque année, des milliers d'Afghans", *Le Parisien/AFP*, le 18 août 2021.

26. GEISSER, Vincent, "Leçons de l'élection européenne de 2019. L'humanisme sécuritaire et néolibéral du président Macron : antidote ou iatrogénie à la 'lèpre nationale' ?", *Migrations société*, vol. 31, n° 176, avril-juin 2019, pp. 3-15.



D'abord, la politique étrangère comme la politique migratoire de la France restent subordonnées à l'impératif de la lutte contre le terrorisme et à la sécurisation de notre territoire national. Le président de la République réaffirme ainsi sa volonté de poser les bases d'un pacte de sécurité à l'échelle européenne<sup>27</sup> qui traite simultanément du combat contre le terrorisme et de la lutte contre l'immigration dite « irrégulière », les deux phénomènes étant censés s'alimenter réciproquement : « En Afghanistan, notre combat était juste et c'est l'honneur de la France de s'y être engagé. La France n'y a jamais eu qu'un ennemi : le terrorisme. Nos interventions militaires n'ont pas vocation en effet à se substituer à la souveraineté des peuples, ni à imposer la démocratie de l'extérieur mais à défendre la stabilité internationale et notre sécurité. Partout, la mise en place de processus politiques crédibles est notre priorité. C'est ce principe fondamental de notre politique étrangère que nous avons appliqué en Afghanistan et que nous continuerons de mettre en œuvre ».<sup>28</sup>

Dans cette logique sécuritaire, le droit d'asile est quasiment occulté par le discours présidentiel au profit d'une lecture criminalisante des flux migratoires, présentés comme des facteurs de déstabilisation de l'espace européen : « la déstabilisation de l'Afghanistan risque également d'entraîner des flux migratoires irréguliers vers l'Europe. La France, comme je l'ai dit, fait et continuera de faire son devoir pour protéger celles et ceux qui sont les plus menacés. Nous prendrons toute notre part dans le cadre d'un effort international organisé et juste. Mais l'Afghanistan aura aussi besoin dans les temps qui viennent de ses forces vives et l'Europe ne peut pas à elle seule assumer les conséquences de la situation actuelle. Nous devons anticiper et nous protéger contre des flux migratoires irréguliers importants qui mettraient en danger ceux qui les empruntent, et nourriraient les trafics de toute nature ».<sup>29</sup>

Ensuite, le président Emmanuel Macron reste fidèle à la doctrine de l'externalisation de la politique migratoire, s'appuyant sur les pays frontaliers ou de transit pour jouer le rôle de gendarmes de l'Europe, c'est-à-dire dans le cas présent : le Pakistan, la Turquie et l'Iran. Cette politique d'externalisation est d'ailleurs encouragée par les instances de l'Union européenne<sup>30</sup>. Il s'agit de consolider une logique de sous-traitance sécuritaire fondée sur une conception mercantile de l'immigration qui induit un véritable marché passé avec des États qui sont pourtant décriés par la France et l'Union européenne pour leurs

---

27. GEISSER, Vincent, "Immigration et terrorisme : "corrélation magique" et instrumentalisation politique", *Migrations société*, vol. 32, n° 182, octobre-décembre 2020, pp. 3-13.

28. MACRON, Emmanuel, *op. cit.*

29. MACRON, Emmanuel, *op. cit.*

30. PERROTTE, Derek, "Afghanistan : l'Europe veut s'épargner une crise migratoire", le 31 août 2021, <https://www.lesechos.fr/monde/europe/afghanistan-leurope-veut-separgner-une-crise-migratoire-1342184> ; HIACE, Isaura ; KOUROUNIS, Angélique, "Afghanistan : en Europe, l'Autriche comme la Grèce refusent d'accueillir de nouveaux réfugiés", *France Info*, le 31 août 2021, [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-club-des-correspondants/afghanistan-en-europe-l-autriche-comme-la-grece-refusent-d-accueillir-de-nouveaux-refugies\\_4753553.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-club-des-correspondants/afghanistan-en-europe-l-autriche-comme-la-grece-refusent-d-accueillir-de-nouveaux-refugies_4753553.html).

atteintes répétées aux libertés et aux droits de l'homme : « Nous porterons donc, en lien avec la République fédérale d'Allemagne, et je me suis entretenu il y a quelques instants à ce sujet avec la Chancelière Merkel, et avec d'autres États européens, une initiative pour construire sans attendre une réponse robuste, coordonnée et unie qui passera par la lutte contre les flux irréguliers, la solidarité dans l'effort, l'harmonisation des critères de protection, et la mise en place de coopérations avec les pays de transit et d'accueil comme le Pakistan, la Turquie ou l'Iran »<sup>31</sup>. Le terme pudique de « coopération » est ici un euphémisme pour parler de « collaboration policière » en échange d'une contrepartie financière.

Enfin, malgré le caractère particulièrement dramatique et les perspectives peu optimistes concernant la situation en Afghanistan (généralisation de la violence, menaces récurrentes sur les opposants et les intellectuels indépendants, atteintes répétées aux droits des femmes, etc.)<sup>32</sup>, la France choisit de poursuivre une politique d'accueil « à la carte », où le droit d'asile se trouve découpé désormais en catégories méritantes : « De nombreux afghans, défenseurs des droits, artistes, journalistes, militants, sont aujourd'hui menacés en raison de leur engagement. Nous les aiderons parce que c'est l'honneur de la France d'être aux côtés de celles et ceux qui partagent nos valeurs, autant que nous pourrons le faire et en tenant compte de la nécessaire adaptation de notre dispositif »<sup>33</sup>. Selon la nouvelle méritocratie migratoire promue par le président de la République, le droit d'asile est ainsi instrumentalisé comme une forme de « tolérance », de « privilège », de « récompense », voire de « gratification », qui serait accordée à quelques candidats triés sur le volet par le seul État français. Sous couvert de générosité, la diplomatie de l'émotion (la supposée protection des minorités afghanes en danger de mort) fonctionne comme une véritable machine de guerre contre le droit d'asile, parce qu'elle repose principalement sur le fait du Prince. La notion de « protégés de la France » se substitue progressivement aux principes et aux règles du droit international et nous ramène à l'époque des mandats et des protectorats, lorsque la France prétendait être la protectrice de certaines minorités culturelles et religieuses au Moyen-Orient<sup>34</sup>. Un tel détournement des textes internationaux aurait été impensable en 1973 au moment du coup d'État du général Pinochet à Santiago, et aurait probablement suscité de vives protestations, y compris dans les cercles du pouvoir gaulliste, fidèles à l'esprit de la Résistance. En 2021, ce droit d'asile « à la carte » est très largement normalisé

31. MACRON, Emmanuel, *op. cit.*

32. "En Afghanistan, 'vingt ans de violence et un avenir sombre'", version traduite de l'article du journal britannique *The Independent*, le 31 août 2021, publiée par *Le Courrier International*, <https://www.courrierinternational.com/une/bilan-en-afghanistan-vingt-ans-de-violence-et-un-avenir-sombre>.

33. MACRON, Emmanuel, *op. cit.*

34. PEAUCELLE, Jean-Christophe, "La France et les chrétiens d'Orient", *Études*, n° 12, 2017, pp. 7-18.

par le discours des autorités françaises et par celui de nombreux leaders politiques à droite comme à gauche de l'échiquier politique<sup>35</sup>.

Les responsables gouvernementaux ont tenté de justifier les « maladroites » du discours présidentiel en soutenant l'idée que la France en avait déjà fait beaucoup pour les Afghans et qu'elle était le seul pays européen à leur accorder systématiquement un statut de réfugié<sup>36</sup>. Il s'agit d'accréditer auprès de l'opinion publique le mythe d'une « exception afghane » dans la politique française d'immigration. Ce mythe est parfois repris par la presse et les médias : « Depuis quelques années, les Afghans représentent la première nationalité à solliciter l'asile dans notre pays, avec près de 10 000 demandes en 2020. Le taux de protection (90 % début 2021, selon l'Élysée) est en effet un des plus hauts d'Europe »<sup>37</sup>. En réalité, les gouvernements français pratiquent depuis plusieurs années une politique de dissuasion migratoire, qui consiste à décourager les Afghans de nourrir des projets d'installation dans l'Hexagone. En deux mots : faire tout pour que les migrants afghans ne franchissent jamais les frontières françaises et les inciter par tous les moyens à retourner chez eux lorsqu'ils réussissent à pénétrer sur notre territoire. Les rapports produits par les associations de défense des réfugiés et les organisations des droits de l'homme remettent en cause ce mythe de l'« exemplarité française » concernant le traitement des Afghans. Ainsi, Amnesty International déplore que depuis 2015 « la France a mené une politique de retours forcés vers l'Afghanistan malgré la situation du pays qui expose les personnes visées à des risques très élevés. Cette politique s'est intensifiée en 2016 » : 435 renvois en 2015, 640 en 2016. De plus, la notion de « retours volontaires » masque souvent les fortes pressions subies par les migrants : « Le caractère "volontaire" des retours est donc très relatif dans ce contexte où l'accueil a été notoirement déficient et compte tenu des multiples formes de répression qu'ont subies ces personnes »<sup>38</sup>. Cette politique de retours volontaires, qu'il conviendrait davantage de qualifier de « retours sous contrainte », a souvent produit des conséquences dramatiques sur la vie des individus, notamment les plus jeunes d'entre eux : « L'expulsé devient un être "anormal", qui n'a pas sa place dans la société afghane. Les obligations financières et sociales envers la famille et la communauté, le manque de préparation au retour, qui continue à être vécu comme un choc et un échec, sont autant de

35. GARNIER, Valentin, « La classe politique se déchire déjà sur la crise migratoire afghane », *L'Obs*, le 16 août 2021, <https://www.nouvelobs.com/moyen-orient/20210816.OBS47564/afghanistan-la-classe-politique-se-dechire-deja-sur-la-crise-migratoire-qui-vient.html>.

36. COHEN, Dinah, « Afghanistan : Gabriel Attal dénonce l'instrumentalisation politique des propos du chef de l'État », *Le Figaro*, le 18 août 2021, <https://www.lefigaro.fr/politique/afghanistan-gabriel-attal-denonce-l-instrumentalisation-politique-des-propos-du-chef-de-l-etat-20210818>.

37. BIRCHEM, Nathalie, « Réfugiés : les voies pour accueillir des Afghans de façon régulière existent », *La Croix*, le 19 août 2021.

38. AMNESTY INTERNATIONAL, LA CIMADE, « La France multiplie les renvois forcés directs ou indirects en Afghanistan et les violations des droits perpétrées à l'encontre de ressortissants afghans », le 15 septembre 2017, <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/10/Faits-et-chiffres-Afghanistan.pdf>.

pressions psychologiques sur les *returnees*. Les jeunes, parmi eux, ont le plus de difficultés à se projeter en Afghanistan. Perçus comme “contaminés” par l’Occident, ils se retrouvent souvent en zones urbaines, déçus de leur sort, et réfléchissant à une nouvelle porte de sortie »<sup>39</sup>. Pire, l’application du règlement Dublin, malgré ses multiples réformes (la dernière dite « Dublin III », n° 604-2013, date du 26 juin 2013) conduit bien souvent à confier le sort des demandeurs d’asile refoulés à des gouvernements européens nationalistes, populistes et ouvertement xénophobes, qui n’hésitent pas à expulser directement les migrants vers l’Afghanistan, y compris vers des zones de guerre et de violence où leur vie est directement menacée. C’est ainsi que la France, à l’instar de nombreux États européens, a très largement encouragé ces dernières années un processus de « dublinisation » des réfugiés afghans, se déchargeant de ses obligations internationales en matière d’asile sur des États tiers : « Malgré cette situation dramatique pour les civils, les pays européens multiplient les expulsions de personnes afghanes vers leur pays d’origine. Pour mener à bien ces renvois forcés, les États européens prétendent à tort que certaines régions d’Afghanistan sont sûres. Dans ce contexte, la France accélère les expulsions directement vers l’Afghanistan ou vers d’autres pays européens qui pratiquent massivement les renvois forcés. Tout cela au péril de la vie de ces personnes demandeuses d’asile [...]. Ce risque est manifeste en particulier dans les États européens qui expulsent le plus vers l’Afghanistan ou dont le taux d’octroi du statut de réfugié est faible. Alors que le nombre de victimes civiles est plus élevé que jamais en Afghanistan, les gouvernements européens obligent de plus en plus de demandeurs d’asile à repartir affronter les menaces qu’ils ont fuies, en violation flagrante du droit international »<sup>40</sup>. Suivant cette logique, on peut raisonnablement émettre l’hypothèse que l’État français n’est pas loin de considérer l’Afghanistan des talibans comme un « État sûr », en dépit des violations des droits de l’homme et des atteintes aux libertés individuelles et collectives. Ainsi, les talibans, nos « meilleurs ennemis » pourraient devenir à moyen terme nos « meilleurs alliés » dans la lutte contre l’immigration dite « irrégulière » et le terrorisme international. C’est probablement l’une des conséquences de cette diplomatie de l’émotion que de s’apitoyer sur le sort des minorités culturelles, religieuses et sexuelles, tout en collaborant avec leurs persécuteurs.

\*\*\*

Toutefois, si une grande majorité de la classe politique française s’est faite le relais de cette diplomatie de l’émotion (« avec vous, mais pas chez nous ! »<sup>41</sup>), en

39. MAJIDI, Nassim, “Un drame méconnu : l’échec du retour des Afghans immigrés”, *Après-demain*, n° 39, 2016, pp. 16-18 (voir p. 17).

40. LA CIMADE, “La France accélère les expulsions vers l’Afghanistan”, le 5 octobre 2017, <https://www.lacimade.org/france-accelere-expulsions-vers-lafghanistan/>.

41. GEISSER, Vincent, “Avec vous, mais pas chez nous ! Ambivalences françaises à l’égard des réfugiés syriens”, art. cité.

la durcissant souvent sur un registre sécuritaire, notamment à droite<sup>42</sup> et à l'extrême droite de l'échiquier politique (le Rassemblement national a même lancé une pétition intitulée « Dites non à l'accueil massif des réfugiés afghans »<sup>43</sup>), sur le plan local, des élus, le plus souvent de gauche et écologistes, ont refusé de céder aux passions anxiogènes. Ainsi, plusieurs maires de grandes villes françaises (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Rouen, Strasbourg, etc.) ont clairement critiqué la « tolérance froide » du président de la République et appelé à accueillir des réfugiés afghans dans leur cité<sup>44</sup>. Certes, on peut y voir une déclinaison locale de la diplomatie de l'émotion qui n'engage finalement pas à grand-chose. Mais on peut aussi interpréter ces déclarations d'élus locaux, dont la majorité adhère au réseau associatif des « villes et territoires accueillants »<sup>45</sup>, comme un acte de résistance, une forme d'humanisme municipal et un sursaut démocratique face au cynisme présidentiel et gouvernemental, prouvant que « l'esprit de Santiago » n'est pas complètement mort en France.

Marseille, le 22 septembre 2021

- 
42. "Christian Estrosi refuse d'accueillir des réfugiés afghans à Nice", *Le HuffPost*, le 18 août 2021, [https://www.huffingtonpost.fr/entry/christian-estrosi-refuse-daccueillir-des-refugies-afghans-a-nice\\_fr\\_611cb927e4b029c152af67b1](https://www.huffingtonpost.fr/entry/christian-estrosi-refuse-daccueillir-des-refugies-afghans-a-nice_fr_611cb927e4b029c152af67b1).
  43. RASSEMBLEMENT NATIONAL, "Dites non à l'accueil massif des réfugiés afghans" (pétition), août 2021, <https://rassemblementnational.fr/afghanistan-non-a-une-nouvelle-autoroute-migratoire>.
  44. FARGE, Baptiste, "Afghanistan : des maires socialistes et écologistes se disent prêts à accueillir des réfugiés", *Le Figaro*, le 18 août 2021, <https://www.lefigaro.fr/politique/afghanistan-des-maires-socialistes-et-ecologistes-se-disent-pret-a-accueillir-des-refugies-20210818> ; JAME, Adrien, "La Ville de Lyon 'prête à accueillir' des réfugiés afghans selon Grégory Doucet", *Lyon Capitale*, le 17 août 2021, <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/la-ville-de-lyon-pret-a-accueillir-des-refugies-afghans-selon-gregory-doucet> ; Terzian, Hélène, "'C'est notre devoir' : des maires de France prêts à accueillir des réfugiés afghans", *Europe 1*, le 18 août 2021, <https://www.europe1.fr/international/cest-notre-devoir-des-maires-de-france-pret-a-accueillir-des-refugies-afghans-4062649> ; ASSÉNAT, Nelly, "Les personnes qui 'viennent de Kaboul ou d'ailleurs auront toujours une place' à Marseille, selon Benoît Payan", *France Bleue Provence*, le 17 août 2021, <https://www.francebleu.fr/infos/societe/benoit-payan-les-personnes-qui-viennent-de-kaboul-ou-d-ailleurs-auront-toujours-une-place-a-1629218268>.
  45. Sur l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA), cf. le dossier dans ce même numéro.